

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 2 mars 2016**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 22/02/2016

Date d'affichage : 22/02/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille seize,  
Le deux mars à 20 H 00  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la  
mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur  
Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Sylvain LACOUR –  
Jean-François LAHAYE Adjoints – Christophe CAILLOT –  
Bernard CHARDOT – Christel COUPPEY – François-Xavier  
COUPPEY – Marylène GUIFFARD – Séverine HERBERT –  
Bernard OLIVIER

Formant la majorité des membres en exercice

**Délibération 2016-4**

**Construction d'une salle de convivialité**

**Autorisation de programme/ crédits de paiement (AP/CP)**

Par délibération du 13 février 2014, le conseil municipal a voté l'autorisation de programme n° 001-2014 relative aux travaux de construction d'une salle de convivialité,

Par délibération du 30 mars 2015, le conseil municipal a voté l'autorisation de programme n° 001-2015 relative aux travaux de construction d'une salle de convivialité,

Considérant que les travaux ne sont pas commencés,

Considérant qu'aucune subvention n'a été versée en 2015,

Le Maire propose :

- de maintenir la réalisation de cette opération dont le montant estimatif des travaux reste inchangé.
- de prévoir sur 2 ans à partir de 2016, toujours selon la procédure de gestion pluri-annuelle en AP/CP en créant une nouvelle autorisation de programme pour le montant global de 635 276 €, c'est-à-dire : études (annonces légales, mission SPS, contrôle technique, dépenses imprévues), maîtrise d'œuvre et construction de la salle. Il communique un tableau détaillé dans lequel l'échéancier des crédits de paiement est présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'annuler l'AP/CP n° 001-2014
- d'annuler l'AP/CP n° 001-2015
- de créer l'AP/CP n° 001-2016 pour les études, maîtrise d'œuvre et construction de la salle de convivialité telle que présentée dans le tableau ci-annexé
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2016
- d'autoriser le maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 2 mars 2016**

**ANNEXE A LA DELIBERATION 2016-4 DU 2 MARS 2016**  
**AUTORISATION DE PROGRAMME N° 001-2016 – TRAVAUX POUR LA**  
**CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONVIVIALITÉ**

	Affectation de l'A P	Crédits de paiement			
		TOTAL	2015 réalisés	2016	2017
<b>Opération</b>	<b>Dépenses</b>	<b>635 276.03</b>	<b>13 299.03</b>	<b>415 000</b>	<b>206 977</b>
20	Construction salle de convivialité (455 600€ HT) + études, maîtrise d'œuvre (73 797 €)	529 397.03	13 299.03	415 000	206 977
20	TVA	105 879.00			
	<b>Recettes</b>	<b>635 276.03</b>	<b>13 299.03</b>	<b>415 000</b>	<b>206 977</b>
	Subvention ETAT – DETR	182 000.00		54 600	127 400
	Subvention ETAT – Réserve parlementaire	10 000.00		3 000	7 000
	Subvention Conseil Général – contrat de territoire	100 000.00		33 000	67 000

	Autofinancement	94 276.03	13 299.03	75 400	5 577
	Emprunt	159 000.00		159 000	
	Emprunt court terme (TVA)	90 000.00		90 000	

**Délibération n° 2016 - 5**

**Compte administratif 2015**

Le Maire présente au Conseil Municipal, le compte administratif 2015, qui retrace suivant les dispositions de l'instruction M 14, les mouvements de l'exercice budgétaire.

Les mouvements se résument ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	152.727,09 €
Recettes (+excédent N-1)	<u>316.127,62 €</u>
Résultat : Excédent	+ 163.400,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	50.219,26 €
Recettes réalisées (+excédent N-1)	<u>59.763,04 €</u>
Résultat d'exécution : excédent	+ 9.543,78 €

Reste à réaliser Dépenses	39.586,00 €
Reste à réaliser Recettes	<u>216.600,00 €</u>
Résultat des restes : excédent	177.014,00 €

Résultat global Dépenses	89.805,26 €
Résultat global Recettes	<u>276.363,04 €</u>
Excédent	186.557,78 €

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 2 mars 2016**

Le compte administratif 2015 produit donc le résultat comptable suivant :

Section de fonctionnement : Excédent	163.400,53 €
Section d'investissement : Excédent	<u>186.557,78 €</u>
Le résultat net de l'exercice 2015 est donc égal à	349.958,31 €

Soit 172.944,31 euros, hors restes à réaliser.

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**Délibération n° 2016 – 6**

**Compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015, établi par Mme ACCOSSATO, receveur municipal, centre des finances publiques des Pieux.

**Delibération n° 2016-7**

**Affectation des résultats**

Le conseil municipal, par 10 voix pour,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que celui-ci fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de + 163.400,53 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice : Excédent de	+ 39.590,20 €
B Résultats antérieurs reportés : Excédent de	+ 123.810,33 €
C Résultat à affecter	+ 163.400,53 €
D Solde d'exécution d'investissement	+ 9.543,78 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 177.014,00 €
Excédent de financement	+ 186.557,78 €
Affectation	+ 163.400,53 €
1) affectation en réserves compte 1068 en investissement	0,00 €
2) Affectation complémentaire au compte 1068	0,00 €
3) Report en fonctionnement R002	+ 163.400,53 €
Déficit reporté	0,00 €

**Contributions directes /taux d'imposition 2015**

Le Maire propose de délibérer sur ce sujet lors du prochain conseil municipal, n'ayant pas encore reçu l'état 1259 à compléter.

**Délibération 2016-8**

**Budget Primitif 2016**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 ainsi réparti :

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 2 mars 2016**

Section investissement dépenses

Article	Libellé	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
001	Solde d'exécution investissement reporté		0.00 €	0.00 €
1641/16	Emprunt logements + terrain (capital)+ nvel emprunt		25.000,00 €	25.000,00 €
165/16	Dépôts et cautionnement		1.500,00 €	1.500,00 €
2031/23	Salle de convivialité (honoraires architecte)	10.976,00 €	4.024,00 €	15.000,00 €
2041511/204	Subvention CCP – accessibilité voirie	3.610,00 €		3.610,00 €
2313/041	Frais d'études 2012–2013-2014-2015		55.198,50 €	55.198.50 €
2313/23 opération 20	Travaux salle de convivialité		400.000,00 €	400.000,00 €
2313/23	Travaux divers (Logement école...)	5.000,00 €	2.500,00 €	7.500,00 €
2313/23	Travaux mairie (incendie)		6.000,00 €	6.000,00 €
2315/23	Divers travaux voirie	20.000,00 €		20.000,00 €
204421/204	Réimputation compteur eau/terrain communal		1.784,05 €	1.784,05 €
020	Dépenses imprévues		5.000,00 €	5.000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>39.586,00 €</b>	<b>501.006,55 €</b>	<b>540.592,55 €</b>

Section investissement recettes

Article	Libellé	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		9.543,78 €	9.543,78€
021	Virement de la section de fonctionnement		124.647,82 €	124.647,82€
10222/10	FC TVA		6.064,00 €	6.064,00 €
1068/10	Excédents de fonctionnement		0 €	0 €
1321/13	Subventions (DETR)	54.600,00 €		54.600,00 €
1321/13	Subvention réserve parlementaire	3.000,00 €		3.000,00 €
1323/13	Subvention conseil départemental		33.000,00 €	33.000,00 €
1641/16	Emprunt salle de convivialité	159.000,00 €		159.000,00 €
1641/16	Emprunt court terme relais FCTVA		90.000, ,00 €	90.000,00 €
2031/041	Frais d'études 2012-2013-2014-2015		55.198.50 €	55.198.50 €
165/16	Dépôts et cautionnements		1.500,00 €	1.500,00 €
2802/040	Amortissement carte communale		2.254.40 €	2.254.40 €
21531/21	Réimputation compteur eau		1784.05 €	1.784.05 €
	<b>TOTAL</b>	<b>216.600,00 €</b>	<b>323.992,55 €</b>	<b>540.592,55 €</b>

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 2 mars 2016**

Section fonctionnement Dépenses

Charges à caractère général	116.350,00 €
Charges de personnel	57.100,00 €
Atténuation de produits	28.502,00 €
Dépenses imprévues	3.000,00 €
Virement à la section d'investissement	124.647,82 €
Opérations d'ordre	2.254,40 €
Autres charges de gestion courante	12.950,00 €
Charges financières	3.300,00 €
Charges exceptionnelles	<u>18.193,31 €</u>
<b>Total</b>	<b>366.297,53 €</b>

Section fonctionnement recettes

Excédent antérieur reporté	163.400,53 €
Atténuation de charges	2.000,00 €
Produit des services	2.183,00 €
Impôts et taxes	117.094,00 €
Dotations et participations	47.120,00 €
Autres produits gestion courante	14.500,00 €
Produits exceptionnels	<u>20.000,00</u>
<b>Total</b>	<b>366.297,53 €</b>

**Délibération n° 2016 - 9**

**Amortissement de la carte communale**

Le Maire informe le conseil municipal que les dépenses concernant la carte communale d'un montant de 4 508.81 euros figurent à l'état de l'actif au numéro d'inventaire 13. Après débat, le conseil municipal décide d'effectuer l'amortissement de ces dépenses sur 2 années, soit 2.254,40 euros en 2016 et 2.254,41 euros en 2017.

**Délibération n° 2016 - 10**

**Demandes de subventions**

Le Maire présente la liste des associations qui ont adressé une demande de subvention à la Commune de Helleville. Monsieur le Maire donne lecture des associations qui avaient bénéficié d'un don les années précédentes.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association A2H : 300 euros + 500 euros subvention exceptionnelle tour de France.
- La Malle à Pestacle : 150 euros
- Radio Flam : 100 euros
- Anciens Combattants : 100 euros
- Association retour aux lavoirs : 100 euros
- Association des parents d'élèves : 400 euros
- Collège de Flamanville : 120 euros
- Bouger à Helleville : 150 euros
- AIGC : 150 euros

**Délibération n° 2016 - 11**

**Convention Présence Verte**

Présence Verte propose à la commune un avenant à la convention de partenariat pour la téléassistance aux personnes de la commune abonnées au service. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, en plus de la gratuité des frais de mise en service, les abonnés de la commune bénéficieront de la gratuité des abonnements mensuels à l'option GPRS compatible box

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 2 mars 2016**

ADSL ou sans ligne téléphonique (au lieu de 5 euros par mois) et à l'option convivialité (au lieu de 1.50 euro par mois).

Le Conseil accepte à l'unanimité l'avenant proposé par Présence Verte et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La séance est levée à 23 h 50.